



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate Le 30 avril 2019

### La Ville de Mont-Saint-Hilaire investit dans le Fonds des municipalités pour la biodiversité

***(MONT-SAINT-HILAIRE) – Face aux deux grands défis environnementaux que sont la perte de la biodiversité et les changements climatiques, la Ville de Mont-Saint-Hilaire choisit de jouer un rôle déterminant dans la conservation des milieux naturels. Lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019, le conseil municipal a confirmé sa participation au Fonds des municipalités pour la biodiversité (Fonds MB). Ce Fonds est une initiative de la Société pour la nature et les parcs Canada, section Québec (SNAP Québec), en collaboration avec la Fondation de la faune du Québec.***

Le Fonds MB est un outil permettant aux municipalités et aux communautés du Québec d'agir solidairement et globalement en se donnant les moyens de contribuer efficacement aux enjeux environnementaux, par la réalisation de projets de protection et d'amélioration des milieux naturels sur leur territoire. Le mécanisme d'accumulation de fonds vise à permettre de décupler les montants investis dans les biens et les services écologiques.

La Ville de Mont-Saint-Hilaire, sur une base volontaire, versera le montant maximal, soit 1\$ par unité de taxation annuellement, sur 4 ans. Pour l'année fiscale 2018-2019, cet investissement représente un montant de 7 655 \$. Le Fonds MB bonifie automatiquement la contribution de la municipalité adhérente avec un taux annuel variable. Pour l'année fiscale 2018-2019, la contrepartie offerte par le Fonds MB est de 31,25 %.

Ces sommes accumulées serviront à réaliser des projets de protection des milieux naturels en collaboration avec des partenaires du milieu. À Mont-Saint-Hilaire, l'environnement et les espaces verts sont essentiels et font partie de la signature du territoire. Monsieur Yves Corriveau, maire de Ville ajoute que « la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels sur le territoire sont des enjeux prioritaires. Depuis plusieurs années, la Ville de Mont-Saint-Hilaire acquiert des propriétés aux fins de conservation à perpétuité ». À ce jour, la superficie vouée à la conservation représente plus de 100 hectares sur le territoire hilairemontais, en plus de la Réserve naturelle Gault. Parmi les dernières acquisitions se trouvent la propriété L'Heureux (5,24 hectares acquis en 2016), la propriété Poliquin (16,509 hectares acquis en 2016), la propriété Jeannotte (14,8 hectares acquis en 2017), la propriété Dessureault-Roy (0,52 hectare acquis en 2019), ainsi que le sentier de 3 kilomètres en piémont (acquis en 2019).

## Sources

### **Services aux citoyens et communications**

Ville de Mont-Saint-Hilaire

[communications@villemsh.ca](mailto:communications@villemsh.ca)

### **Société pour la nature et les parcs Canada, section Québec**

[snapquebec.org](http://snapquebec.org)